



# Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur : <http://fogenerali.fr>

24 janvier 2018

\*\*\* Bonne Année à tous ! \*\*\*  
De la part de toute l'équipe syndicale FO Generali  
\*\*\*



- ➔ NAO Salaires : Augmentations Générales = Zéro depuis 2015
- ➔ Compensation Salariale : La procédure d'appel de Generali
- ➔ Une transformation majeure de l'entreprise menée au pas de charge

## NAO Salaires ... Augmentations Générales = ZERO depuis 2015 !

Malgré la reprise de l'inflation depuis 2015 (1,2% en 2017) et qui va continuer de s'accroître en 2018 (prévision Banque de France : 1,4%), **la Direction de Generali persiste dans son refus d'augmentation générale** et poursuit donc sa politique d'individualisation des salaires qui a pour effet **d'accroître les inégalités salariales** d'années en années et de baisser le pouvoir d'achat des salariés.

### Salaires :

- Retour aux augmentations générales pour tous permettant entre autres la compensation de la perte du pouvoir d'achat passé et à venir (inflation sur les 3 dernières années = 2,11%) + inflation persistance à venir (1,4% selon prévision BDF sur 2018) : soient 4% avec un minimum annuel de 1200 €.
- Compensation salariale et donc rattrapage sous forme de prime des jours travaillés en plus en 2016 et 2017 non rémunérés et pour 2018, rémunération de ces mêmes jours travaillés en plus suite à l'accord de décembre 2015 sur le temps de travail et son augmentation.
- Pour les CRC : Intégration totale des primes dans le salaire en cas de mobilité.
- Augmentation des rémunérations minimales annuelles (RMA) brutes de Generali de 5% et une revalorisation de la RMA de la classe 5 au niveau du PASS.
- Revalorisation de la grille d'indemnisation pour les stagiaires

### Divers frais :

- Revalorisation de la participation employeur à la restauration d'entreprise.
- Revalorisation de la valeur des tickets restaurant (en 2018, l'exonération participation patronale est de 5,43€ ce qui permet de porter au minimum la valeur faciale du ticket restaurant à 9,03€).
- Octroi de tickets restaurants pour les télétravailleurs à domicile.
- La prise en charge par l'employeur des frais restant à charge des salariés en télétravail par le biais d'une indemnisation (pour couvrir les frais d'occupation et frais d'équipement).

### Transport & Déplacement :

- Remboursement à 100 % de la carte de transport Navigo.
- Augmentation du plafond de la participation de l'employeur sur les frais SNCF : au minimum à 50%. Indemnisation des frais de transport pour les salariés qui utilisent une moto ou voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Aide à l'achat d'un vélo électrique ou voiture électrique
- Frais de déplacement à l'étranger : alignement sur les meilleures pratiques du Groupe.

### Jours de congés :

- Octroi de jours de congés rémunérés pour aider les proches dépendants (conjoint, descendants, ascendant).
- Octroi de jours de congés pour enfants malades supplémentaires aux salariés parents d'enfants en situation de handicap (doublement).
- Pour le don de jours de congés : ajouter un abondement en jour par l'employeur (exemple : 1 jour salarié + 1,5 jour employeur).

En négociation NAO,  
les revendications de

**FO** (présentées du reste  
depuis quelques années)

- et désormais

à notre grande satisfaction  
présentées - pour certaines -  
également par d'autres  
organisations syndicales qui  
nous ont rejoints - ont été  
les suivantes :



Notre syndicat FO a constaté  
avec regret qu'aucun autre  
syndicat n'a soutenu  
la revendication de  
**compensation salariale** ⚠

(revendication qui du reste  
« chagrine » fortement la  
nouvelle DRH, ceci expliquant  
peut-être cela ...)

En retour, la seule  
proposition faite par la  
Direction a été d'annoncer  
une enveloppe  
d'augmentations  
individuelles de **1,1%** ...



Une dernière réunion NAO est prévue le 30/01/18 où la Direction doit (éventuellement) compléter ses propositions sur ce qu'elle nomme « les mesures périphériques » : à suivre ...



## ⚠ Compensation Salariale : La procédure d'appel de Generali

La procédure d'appel engagée par Generali sera plaidée le 15 février 2018 devant la cour d'appel de Paris.

### Rappelons les faits :

Le 17 décembre 2015, un nouvel accord concernant l'organisation et la durée du temps de travail, signé par CFDT, CFE-CGC et UNSA, nous a imposé 5 jours de travail supplémentaires non payés malgré un vote unanime du CE contre l'accord ! Notre fédération FO et la CGT ont saisi le TGI de Paris. A l'issue d'une longue procédure due aux manœuvres dilatoires de Generali, le TGI de Paris a annulé l'accord le 21 mars 2017. La Direction de Generali a fait appel.

### Alors quel est l'enjeu de cette procédure d'appel ?

De nombreux salariés de Generali, pour ne pas dire la totalité, soutiennent la revendication d'une compensation salariale des 5 jours de travail de plus non payés en 2016, en 2017 et pour cette année. Cette compensation salariale est de droit et devra être obtenue par la négociation si le jugement est en notre faveur.

Notre syndicat FO a réclamé l'ouverture d'une négociation depuis avril 2017 pour définir les modalités de paiement de cette compensation salariale. Nous maintenons cette revendication, notamment dans l'instance de négociation annuelle prévue pour, c'est-à-dire : la NAO.

**En réunion intersyndicale du 22/01/18, nous avons invité toutes les organisations syndicales signataires à y réfléchir. Tous, nous signalons les importantes économies réalisées par la Direction du fait de cet accord alors les salariés sont en droit d'obtenir un retour salarial en leur faveur.**

## En 2018 : Une transformation majeure & complète de l'entreprise Generali France menée au pas de charge ...

EXCELLENCE2022



En 8 jours, 4 réunions : 2 CCE, 1 CE, 1 COMEF ! **Des centaines et centaines de pages remises aux élus, représentants syndicaux**, des documents au « caractère confidentiel » déclaré par l'employeur voire parfois « strictement confidentiel » !

**Bref, une transformation complète de l'entreprise menée au pas de charge** après une négociation GPEC menée à l'aveugle sans connaître les tenants et aboutissants (*puisque c'est seulement aujourd'hui que la Direction commence à informer les organisations syndicales*) et qui va pourtant accompagner cette profonde réorganisation avec des processus de mobilité nouveaux dont certains dangereux pour les salariés comme déjà évoqué précédemment.

Devant la multitude d'informations - *que personne ne pourrait analyser en si peu de temps* - notre organisation syndicale a fait le choix de porter son attention principalement aux « **délégations d'activités** » et aux « **hypothèses d'automatisation & optimisation des processus** » évoquées si souvent dans les documents. **En effet, ce sont ces deux sujets qui auront les impacts les plus importants dans les années à venir sur les effectifs, sur l'emploi et les métiers / fonctions des salariés.**

De fait, au dernier CCE, les élus **FO** ont demandé **des informations précises sur ces sujets majeurs dans cette consultation** car jusqu'à présent **nous ne les connaissons toujours pas dans le détail**. Par exemple : quelles seront les « activités déléguées » et les salariés concernés par « ces délégations » ? Quels sont les projets informatiques à venir (liés à la robotisation, au développement de l'intelligence artificielle et en cours d'études ...), dans quelles directions/services ? Tout cela, demain, va modifier les conditions de travail, les fonctions actuelles et impacter les salariés.

Toujours au dernier CCE, décision a été prise de s'entourer de l'avis d'un expert dans le cadre de cette consultation comme c'est le cas tous les ans. **Nous ne pouvons que nous en féliciter mais à un seul détail près ...** Le **cabinet Sextant**, qui était, jusqu'à présent, **l'expert qui nous assistait depuis des années** et qui avait une parfaite connaissance de l'entreprise et de ses problématiques a été « évincé » (*par le vote de certains élus*) au profit d'un nouvel expert, le **cabinet EMA**, jusqu'ici inconnu de l'entreprise et dont les références dans le domaine financier (banques/assurances) sont quasi inexistantes à notre grand désarroi ...

C'est en effet bien dommage ... car les derniers très bons rapports du Cabinet Sextant, l'an passé, avaient alerté les élus sur plusieurs points. **Notre syndicat FO** a pris souvent appui sur les interrogations relatées et questions judicieuses à poser à la direction. La DRH, qui a avoué en négociation GPEC ne pas apprécier les rapports de l'expert a eu malheureusement satisfaction. **Notre syndicat le regrette et s'en étonne surtout à la veille de la mise en œuvre de cet immense projet ...**

**Impossible de résumer dans un tract toutes nos réflexions en cours tant les sujets sont nombreux et complexes, c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à venir nous rejoindre dans le cadre de notre permanence du mardi de 13h à 14h dans notre local syndical du JADE (et non à Wilo où est regroupé aujourd'hui le « pool » des autres organisations syndicales)**

**Nous reviendrons bien évidemment sur ces sujets prochainement, tout ne fait que commencer ...**

Pour nous joindre par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.fr> et <http://foassurances.fr>